

Image not found or type unknown



Droit de passage servitudes/droits/obligations...

Par **Babouchka**, le **11/06/2009** à **18:42**

Bonjour,
J'ai un droit de passage inscrit sur l'acte de vente sur le terrain de mon voisin. Ce dernier m'envoie une facture ce jour en courrier simple pour un nettoyage au karsher effectué en juillet 2005 et me demande de payer la moitié de la facture !
N'y aurait-il pas prescription presque 4 ans après le nettoyage ? et d'autre part il ne m'a jamais présenté de devis et n'ai donc jamais donné mon accord pour l'intervention de l'entreprise.
Merci pour vos conseils.
EW